

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2008

---

Le Conseil Municipal a décidé :

- ✓ de verser les heures supplémentaires aux huit agents qui sont intervenus lors des élections municipales, pour un montant global de 1 375 euros,
- ✓ de procéder à l'élection d'un 8<sup>ème</sup> adjoint : Melle Stéphanie HERROU qui aura en charge les questions liées à l'environnement et au développement durable (22 voix, 4 bulletins blancs),
- ✓ de fixer les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués en reconduisant les taux pratiqués :
  - maire : 46,75 % de l'indice 1015, soit 1 541 € net/mois
  - adjoints : 22 % de l'indice 1015, soit 741 € net/mois
  - conseillers délégués : 6 % de l'indice 1015, soit 202 € net/mois
- ✓ de créer 3 postes de conseillers délégués :
  - sécurité, circulation : J.F. AVRIL
  - tourisme, animation, campings : H. MORIN
  - promotion, prospective, jumelage, site Internet : D. POURGINE(2 abstentions)
- ✓ de déléguer au maire les attributions suivantes :
  - réalisation des emprunts prévus au budget et opérations financières utiles à la gestion des emprunts
  - signature des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre
  - création des régies comptables
  - délivrance et reprise des concessions dans les cimetières
  - aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros
  - fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers et experts
  - exercice au nom de la commune du droit de préemption
  - actions et défenses en justice au nom de la commune
- ✓ de désigner les représentants du Conseil Municipal auprès des divers organismes extérieurs,
- ✓ de former les commissions municipales, au nombre de huit,

- ✓ de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour pouvoir attribuer le poste vacant de peintre,
- ✓ d'autoriser un avenant à la convention passée avec Mme DELAIRE et relative au dépôt de machines à laver dans les campings, prenant en compte le passage en S.A.R.L. de la gestion de cette entreprise,
- ✓ d'acheter 3 mobile homes qui viendront compléter le parc de mobile homes gérés par les services municipaux au camping du Cadoret, auprès de la société I.R.M. pour un coût global de 37 796 euros hors taxes,
- ✓ de lancer une opération de restauration des remparts du Fort Vauban, d'un montant de 50 000 euros hors taxes, aidée par l'Etat et le département à hauteur de 77 % du montant hors taxes,
- ✓ d'autoriser la signature de conventions de servitude avec EDF et le Syndicat des Eaux relatives au déplacement d'une canalisation et d'une ligne électrique aux abords du rond-point en cours de réalisation avenue du Stade,
- ✓ d'autoriser la signature du marché de travaux avec l'entreprise ALLEZ, d'un montant de 26 522 euros hors taxes, relatif à l'éclairage public dudit rond-point,
- ✓ d'autoriser la signature d'un avenant au marché passé avec les Compagnons de Saint Jacques et d'un nouveau marché avec l'entreprise Ouest Action permettant, pour un coût supplémentaire de 600 euros environ, de traiter le ravalement de l'ensemble de l'église,
- ✓ de retirer, à la demande du Sous-Préfet de Rochefort, la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2007 refusant l'application de la circulaire du 27 août 2007 relative au financement des écoles privées sous contrat (2 abstentions),
- ✓ d'autoriser la signature d'un avenant au marché passé avec Chatel Entreprise correspondant à des travaux supplémentaires engagés sur l'opération de réfection de la toiture de la Mairie, à hauteur de 6 103 euros hors taxes,
- ✓ d'autoriser la signature d'un avenant au contrat passé avec la SOCOTEC permettant de rajouter à la liste des équipements au gaz à contrôler celui de l'école maternelle, pour un coût annuel de 330 euros hors taxes.

Fouras, le 9 avril 2008  
Le Maire,

Sylvie MARCILLY